

ESV COMPIEGNE

Extrait du Compte-rendu de la Réunion du Bureau du jeudi 4 juin 2020

Règles à appliquer :

Les règles sanitaires doivent être appliquées à tous les ateliers, équipières et bénévoles : port du masque obligatoire, gels hydro-alcoolique à disposition.

Organisation pour l'activité « Vestiaire »

- **Vestiaire →Le local n'est plus adapté pour recevoir les bénéficiaires tout en respectant les consignes sanitaires.**
- Le tri du lundi est maintenu de 14 h 30 à 17 h.
- Intervention d'une société de nettoyage spécialisée dans la désinfection par pulvérisation des locaux tous les mardis.

Le traitement permet d'éradiquer les virus (inclus COVID19) et champignons sur tous types de surfaces notamment les vêtements. En revanche suite à l'intervention, il n'est pas possible d'accéder au local pendant 4 heures environ.
- La distribution se fera dorénavant les mercredis et jeudis après-midi (14h – 16h30)

Il ne sera plus possible de choisir ou d'essayer les vêtements.

La distribution se fera uniquement sur rendez-vous, et avec une liste des besoins préparée au préalable et remis lors du RDV au bénéficiaire.

A chaque rendez-vous, les bénévoles remettront aux bénéficiaires les vêtements en fonction des demandes recueillies par téléphone. Nous maintenons la participation obligatoire d'1 euro.

Un affichage sera mis au local pour informer les bénéficiaires de la nouvelle organisation.

Dans la prochaine parution de Compiègne notre ville, l'ESV demandera de faire paraître un article indiquant les nouvelles dispositions concernant le fonctionnement du vestiaire et de contacter l'association.

Distribution des masques, gels pour les différents ateliers

Les masques, gel seront fournis par l'ESV. Veiller à respecter les gestes barrières et la distanciation